

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL
N° 97
JANVIER 2024



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE

2024

**Toute l'équipe municipale vous
adresse ses vœux les plus sincères à
l'occasion de cette nouvelle année.**

*Nous espérons qu'elle vous apportera joie et paix, qu'elle sera remplie de
sérénité et de bonne humeur, accompagnée d'une bonne santé.*

Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

entre l'écriture de ce « mot du Maire » et la diffusion du bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, il sera je pense encore temps de vous souhaiter une excellente année 2024, santé et prospérité pour vous et tous vos proches. Nous pourrions aussi formuler le souhait d'une planète enfin sans conflits, sans guerres et haines de toutes parts : vœu pieux qui reste malheureusement souvent sans suite.

A travers ce bulletin municipal, vous pouvez suivre en toute transparence la vie de votre commune, le travail de vos élus et des services communaux en faveur de tous. Cet engagement sera bien sûr encore tenu cette année. Voici d'ailleurs quelques informations qui peuvent intéresser chacune et chacun d'entre vous :

*- **la fibre optique** : après une période de tranchées un peu trop durable dans toute la ville, ce projet à l'échelle du département doit se concrétiser pour notre commune au cours de ce premier semestre 2024. Une réunion publique est prévue le jeudi 15 février, à 18h30, au centre-socio-culturel de Chaulnes.*

*- **commandes groupées d'énergies** (gaz, électricité) : avec la fin du bouclier tarifaire et de différentes mesures gouvernementales, et face aux hausses annoncées, il redevient à nouveau intéressant de participer à ce dispositif. Nous avons donc relancé notre candidature auprès de l'organisme désigné pour négocier avec les fournisseurs d'énergie. Tout support d'information et communication vous parviendra pour une période de pré-inscriptions début Mars.*

*- **travaux** : le marché concernant la première phase de rénovation de l'église (rénovation extérieure) a été attribué. Début des travaux d'ici quelques semaines. L'appel d'offres pour la création du parc de loisirs intergénérationnel rue de Pertain a été lancé. La commission communale d'appel d'offres proposera au prochain conseil municipal les entreprises retenues. La signalétique des commerces, artisans, industries aboutira également cette année, l'appel d'offres est en cours. La modernisation de l'éclairage public va se poursuivre, et vous pourrez suivre à travers les prochains bulletins municipaux l'évolution de l'ensemble des travaux prévus et dispositifs en cours, placés sous l'égide de quelques grands principes : économies d'énergies, économies budgétaires, transition écologique, aménagement et développement durable.*

*- **la problématique actuelle : le logement**. Tout comme au niveau national, nous n'échappons pas à la pénurie de logements, notamment en habitat locatif. Les différentes mesures en cours : OPAH, logements vacants, requalification de friches-habitat, ... ne suffisent pas pour répondre à une forte demande dans notre commune. Une population qui ne se renouvelle pas, c'est une population qui vieillit et diminue, une économie qui régresse, des enfants en moins dans nos écoles, ... Sujet sensible dont nous n'avons pas toute la maîtrise...*

*- **mutualisation/partenariats** : une commune ne peut plus exister seule, travaillant dans son coin. Des partenariats forts se sont construits sur de nombreux sujets avec la communauté de communes, le PETR (regroupement de trois communautés de communes), l'état, la région, le département. Cette politique doit se poursuivre dans un souci commun : mutualisation des projets et des moyens, subventions et économies d'échelle.*

De quoi occuper cette année encore vos élus et services communaux, avec la seule prétention de faire au mieux pour l'avenir de votre ville. A nouveau bonne année à toutes et à tous !

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

Téléphone :
03.22.83.80.80

Mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :
Mairie de Chaulnes

Prix :
Gratuit

Dépôt légal :
À parution

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR
RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-
COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Envi-
ronnement / Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

UNITÉ LOCALE

DE HAUTE PICARDIE

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

SÉVERINE FARENEAU

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredpicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site : www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

06.11.57.08.63 / ludovic_antiochus@orange.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation

en hypnose et technique EMDR,

maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,

Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en se-

maine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX, Naomi FLEUREAU-

BETINA. Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

sur rendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1

jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

PHARMACIES



FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h. Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h. Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX

INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

NATUROPATHE

PRATICIENNE EN

REFLEXOLOGIE

77, avenue Aristide Briand

AMANDINE MENDY

06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie

 Amandine & sa naturopathie

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24).
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.





L'HEURE DE LA RETRAITE A SONNÉ

Après avoir été diplômée de l'école de Berck en 1983, j'ai travaillé quatre ans au CHU Nord d'Amiens en tant que salariée.

En avril 1987, je décide de m'installer en libéral à Chaulnes, ville que je connaissais bien puisque mes parents y tenaient un commerce de vêtements et mon papa Jacques Delavenne était maire de Foucaucourt en Santerre.

J'ai exercé mon métier de soignant avec passion, dévouement et détermination dans mon cabinet où régnait une ambiance chaleureuse, sympathique et conviviale.

C'est donc en ce début d'année 2024 que je cesse mon activité professionnelle.

Mon seul regret est de ne pas avoir trouvé de successeur à ce jour malgré deux ans de recherches acharnées et infructueuses.

Je remercie mes patients pour leur fidélité, leur gentillesse et leur courage.

Je remercie également les médecins et les autres professionnels de santé avec lesquels j'ai travaillé en étroite collaboration.

Véronique LEBRUN DELAVENNE

Masseur kinésithérapeute

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2024.

Chaulnoise depuis quelques générations, j'ai été fière de pouvoir exercer dans ma commune de cœur, de participer au développement de la maison médicale et à l'offre de santé dans notre canton.

J'ai pu travailler en bonne collaboration avec les différents professionnels de santé et faire de belles rencontres.

C'est avec un petit pincement au cœur que je vous quitte pour de nouveaux horizons.

Je regrette de ne pas avoir pu rencontrer plus de patients lors de mon départ mais je tenais à remercier les habitants de Chaulnes et alentours qui m'ont accordé leur confiance pendant ces dix dernières années. Je remercie très sincèrement tous mes patients pour leur accueil chaleureux, leur fidélité et leur bienveillance.

Je vous suis reconnaissante de m'avoir permis de vivre cette belle expérience et vous souhaite le meilleur pour les années à venir.

Claire FLAMENT GALLAIS

Infirmière

POUR INFORMATION :

Je m'appelle Méliana et je vous propose mes services en tant qu'esthéticienne, prothésiste ongulaire et technicienne de cils à mon domicile à Chaulnes.

Tél: 07.86.20.31.31

Instagram : blue_esthetique

Facebook : BlueEsthetique

Mail: blue.esthetique@gmail.com

SIRET: 910 664 853 00017



PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M^{me} Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M^{me} Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, M^{me} Virginie Masson, M^{me} Géraldine Lefèvre, M^{me} Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Philippe Cheval avec pouvoir à M^{me} Anne Lebrun-Merlin
M^{me} Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M^{me} Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet
M^{me} Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Conseillers Municipaux titulaires absents : M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert.

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 18 septembre 2023

M. Régis Lecot informe que son intervention, lors de la présentation du rapport sur l'eau lors du conseil municipal du 18 septembre 2023, n'a pas été citée. En effet il avait évoqué le coût de l'eau, soit 5 €/m³. Monsieur le Maire précise que ce coût correspond au prix de l'eau ajouté au prix de l'assainissement plus les taxes. Ce coût peut varier, notamment pour les faibles consommations puisqu'il y a une part fixe (abonnement). Il informe M. Lecot que sa remarque figurera au procès-verbal de ce conseil municipal. Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

III. Rapports commissions finances

1. Commission Finances du 25 septembre 2023 :

- La commission a fait un point financier sur le budget (fonctionnement et investissement, dépenses et recettes) et sur les subventions en cours.

- Chèques cadeaux : La commission propose d'attribuer des chèques cadeaux d'un montant de 50 € à tous les agents actifs et retraités, à l'occasion des fêtes de fin d'année, en remplacement de la subvention qui était octroyée à l'amicale du personnel. Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable en séance du 7 novembre 2023.

Monsieur le Maire répond à la question posée par Claire Lecot-Robit (questions diverses) soit :

« Pour les cartes cadeaux du Noël des employés communaux, pourquoi ne pas donner plus au personnel actif et donner moins aux retraités, soit 60 € et 30 € ? »

M. Thierry Linéatte : Les retraités ne bénéficient pas de grosses retraites et ont tout de même travaillé de nombreuses années au service de la commune, aussi je propose d'attribuer la même somme aux actifs qu'aux retraités.

M. Arnaud Noblécourt : Pour le personnel « non actif » car en maladie, le montant sera-t-il le même ?

M. Thierry Linéatte : oui le montant doit être identique pour tous. C'est une obligation.

M. Arnaud Noblécourt : je trouve cela inadmissible qu'une personne absente de longue date touche le même montant qu'une personne active.

Adopté - Pour : 15 - Abstentions : 2 (M. Thomas Poulet (car épouse concernée par cette proposition) et son pouvoir Mme Angéline Darras)

- Protection sociale complémentaire : les collectivités auront obligation de proposer à leur personnel l'adhésion à une complémentaire prévoyance à compter du 1er janvier 2025 et une complémentaire

de santé à compter du 1er janvier 2026. Cela implique une participation financière avec des montants minimum : 7 €/mois pour la prévoyance et 15 €/mois pour la santé. La commune peut opter pour un des deux dispositifs proposés :

↳ la convention de participation, où l'agent doit souscrire au contrat retenu par le centre de gestion : MNT (santé), Générali (prévoyance) afin de bénéficier de l'aide ;

↳ la labellisation, où l'agent choisit un contrat labellisé et perçoit à ce titre la participation de l'employeur.

La commission propose cette seconde solution afin de laisser libre choix aux agents (sous condition de labellisation) et de la mettre en place dès le 1er janvier 2024.

La commission finances du 8 novembre 2023 propose une participation de la collectivité à hauteur de 10 € / mois / agent pour la partie prévoyance et 20 € / mois / agent pour la complémentaire santé.

Ces propositions seront examinées par le comité technique du centre de gestion le 5 décembre 2023 et devront ensuite être entérinées par le conseil municipal.

- Participation à « Octobre Rose » : Claire Lecot – Robit a organisé pour la 3ème fois, en coopération avec le club de football, l'opération annuelle « Octobre Rose » destinée à récolter des fonds pour lutter contre le cancer du sein. Cette année, cette action a mené à l'organisation d'un concours de pétanque et la commune y a participé à travers l'achat des boissons qui y ont été revendues.

Mme Claire Lecot-Robit : malgré une météo déplorable, cette opération a rapporté 960 € (635 € l'an dernier).

16 équipes ont participé et nous avons vendu des pin's et des bracelets.

Monsieur le Maire félicite Claire Lecot – Robit et ses bénévoles, de la part du Conseil Municipal, pour son action.

- Devis : l'examen des devis de voirie a été reporté à une séance ultérieure car l'agence routière (Conseil Départemental) a procédé au marquage de différents travaux à réaliser sur les départementales traversant la commune. Parmi les devis demandés par la commune, il semblerait que figurent quelques réfections identiques. Il vaut donc mieux attendre que ces travaux soient réalisés par le Département et ensuite faire le point.

2. Commission Finances du 8 novembre 2023 :

- M. Régis Lecot souhaite que soient apportées au conseil municipal des précisions concernant l'augmentation de 7 % de la taxe foncière en 2023. Monsieur le Maire précise, qu'en effet, la commune de Chaulnes a reconduit, comme depuis de nombreuses années, sans augmentation, ses taux d'imposition locaux, dont la taxe foncière. La hausse constatée sur les avis reçus par les contribuables relève uniquement d'une décision prise par l'Etat, sur le relèvement des bases fiscales. Contrairement à l'annonce faite par le Président de la République, ce n'est pas « la faute des communes », mais bien du gouvernement et du Parlement.

- Protection sociale complémentaire (voir ci-dessus)

- Indemnité inflation : Monsieur le Maire fait part à la commission du décret paru le 31 octobre 2023 sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale. Cette prime peut être versée en plusieurs fractions, et est calculée par un barème correspondant à différents niveaux de rémunération, dates de recrutement, et à proportion de la quotité de travail de l'agent (temps complet ou partiel).

Monsieur le Maire répond à la question posée par Claire Lecot-Robit (questions diverses) soit :

« les employés communaux vont-ils avoir la prime pour le pouvoir d'achat et si oui elle sera de quel montant ? »

M. Thierry Linéatte : je propose d'attribuer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et fixe le montant de la prime selon le barème de ce décret.

Cette proposition sera examinée par le comité technique du centre de gestion le 5 décembre 2023 et devra ensuite être entérinée par le conseil municipal.

M. Régis Lecot : cette prime n'est pas obligatoire mais on peut être difficilement contre. C'est dommage que ce soit l'Etat qui propose cette prime mais qu'elle soit à la charge de la commune !

M. Benoit Gance : et qu'au montant du coût global de la prime il faut rajouter les charges.

- Bilan économies d'énergies : un bilan complet sera présenté en fin d'année budgétaire, néanmoins on peut faire le comparatif suivant (rappel : l'extinction de l'éclairage public nocturne a été mis en place le 1er décembre 2022 et passage aux leds de certaines rues) :

↳ facture électricité octobre 2022 : 2 234,26 € - consommation : 14 780 kwh

↳ facture électricité octobre 2023 : 1 629,18 € - consommation : 8 691 kwh

On constate donc une diminution de la consommation de 42 % mais une diminution de la facture de 27 %. On retrouve donc bien l'augmentation de 15 % de l'électricité annoncée en cours d'année. Les prévisions ne sont pas bonnes puisque la FDE a d'ores et déjà prévenu les communes de prévoir une hausse de 60 % pour leur budget 2024.

Mme Anne Lebrun – Merlin : Les lampadaires avenue Aristide Briand n'ont pas encore été changés ?

M. Thierry Linéatte : non, une phase de travaux a été réalisée sur les candélabres les plus anciens (dits « à boules ») dans diverses rues, et il reste encore une phase à faire. L'entreprise Sopelec, qui détient une grosse part du marché départemental, a un an de retard.

Mme Anne Lebrun – Merlin : l'éclairage est insuffisant et dangereux.

M. Benoit Gance : Je pense que Sopelec a trop de communes à gérer et n'arrive pas à suivre.

- Point budgétaire / chapitre 11 : les dépenses du chapitre 11 (énergies, achats liés au fonctionnement,...) sont arrivées au niveau des dépenses du 31 décembre 2022. Une attention encore accrue des dépenses s'impose d'ici la fin de l'année. Le budget subit évidemment les méfaits concrets de l'inflation.

IV. Rapport commission voirie/habitat du 26 septembre 2023

- Parc de loisirs / WC : le bureau d'étude propose une alternative intéressante : WC public équipé de pieux vissés au lieu des fondations profondes et coûteuses.

- Parcelles lotissement du Tour de Ville : Deux parcelles contigües restent invendues dans ce lotissement : une mal placée, l'autre insuffisamment ensoleillée. Monsieur le Maire a contacté le service instructeur du PETR. Le lotissement ayant plus de 10 ans, le permis d'aménager est caduque et c'est notre PLU qui s'applique. Rien ne s'oppose à ce que nous puissions réunir ces deux parcelles en une seule (1 233 m²) pour une construction à cheval sur les deux, ou différemment placée. Nous pouvons également revoir le prix. La commission propose 40 €/m².

Adopté à l'unanimité

- Lotissement du Tour de Ville / phase 2 : Le bailleur social Clesence semble peu enclin à réaliser le lotissement locatif de 22 parcelles initialement prévu. Les besoins en termes de logement locatif sont pourtant conséquents. La commission propose de contacter la SIP et l'AMSOM afin d'étudier d'autres alternatives, sur cette parcelle ou à proximité.

- Demande d'un riverain : la commission a examiné une demande d'installation d'un emplacement PMR.
Avis favorable

- Arbres devant la mairie : proposition d'abattre les arbres devant la mairie, qui deviennent très dangereux et peu esthétiques, et de les remplacer par d'autres plantations ou bacs fleuris, afin aussi de mettre en valeur le patrimoine de la commune (architecture de la Mairie).

Mme Anne Lebrun–Merlin : je suis contre le remplacement par des bacs fleuris, des petits arbustes fleuris pourraient très bien être replantés...

M. Arnaud Noblécourt : il y a combien d'arbres à abattre ?

M. Régis Lecot : 6 en long, il faudra les abattre assez vite au vu de leur état.

- **Certificats d'Économies d'Énergies (CEE)** : La première phase de passage aux leds de l'éclairage public est réalisée, une seconde doit suivre courant 2024. Monsieur le Maire informe que la commune va recevoir une dotation de lanternes leds, destinées à remplacer celles existantes sur les poteaux béton, à titre gratuit, entrant cette fois dans le cadre des CEE (certificats d'économies d'énergie), financés par les grands groupes producteurs d'énergie.

M^{me} Claire Lecot – Robit : Cette proposition, à titre gratuit, est-elle réellement fiable ?

M. Thierry Linéatte : le matériel est agréé.

- **Décorations de Noël** : Des propositions afin d'améliorer les décorations de Noël doivent être faites. Monsieur le Maire répond à la question posée par Claire Lecot-Robit (questions diverses) soit :

« Les décorations de Noël vont-elles être allumées dès le 1er décembre ? »

M. Thierry Linéatte : Nous allumons toujours les illuminations pour le Téléthon (9 décembre).

- **Points divers** : le règlement du cimetière stipule que lors de l'achat d'une concession, la pose d'un caveau, ou d'une semelle dans le cas d'une inhumation en pleine terre, est obligatoire, dans un délai d'un an. Il semblerait que dans le « nouveau » cimetière, cela ne soit pas le cas pour une concession. Après vérification, le propriétaire sera averti.

M. Régis Lecot : il me semble effectivement que dans la partie « nouveau » cimetière un emplacement soit vide.

V. Demande de subvention CRTE 2024 pour l'espace de loisirs

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'établir la demande de subvention CRTE (95 000 €) pour l'espace de loisirs afin de présenter ce dossier, dans les délais impartis, auprès de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

VI. Subvention au CCAS et au Cyclisme Neslois

- Subvention au CCAS : Monsieur le Maire propose de verser la subvention annuelle de 5 000 € au CCAS, inscrite au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

- Subvention au Cyclisme Neslois : Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € au Cyclisme Neslois pour l'organisation des courses en école de vélo de la Fédération Française de Cyclisme, qui ont lieu à Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

VII. Admission en non - valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 591,98 €.

Adopté à l'unanimité

M. Benoit Gance doit quitter le conseil municipal et donne pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé.

VIII. Extinction de créance/surendettement

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Madame la Trésorière expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement due à une procédure de surendettement. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 967,48 €. L'assemblée doit se prononcer sur l'extinction de créances, de toute façon obligatoire.

Adopté à l'unanimité

IX. Reconduction de 25% de l'investissement 2023 au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice

auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Article 203 – frais d'études : 33 750 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :

- Article 204182 – subvention organismes publics divers ... : 30 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Article 2111 – Terrains nus : 9 140 €
- Article 2115 – Terrains bâtis : 161 125 €
- Article 212 – Agencements et aménagements de terrains : 750 €
- Article 2131 : Constructions bâtiments publics : 75 000 €
- Article 2135 : Installations générales, agencements... : 40 000 €
- Article 2151 - réseaux de voirie : 2 500 €
- Article 2152 - installations de voirie : 6 250 €
- Article 21532 – réseaux d'assainissement : 3 750 €
- Article 2156 – matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 1 250 €
- Article 2157 – matériel et outillage technique : 1 250 €
- Article 2158 - autres installations / outillages techniques : 1 250 €
- Article 2183 - matériel informatique : 2 125 €
- Article 2184 –Matériel de bureau et mobilier : 1 500 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Article 238 : avances versées sur commandes d'immos corporelles : 1 250 €

Adopté à l'unanimité

X. Proposition du Conseil Départemental : dispositif « banc rouge »

Le Conseil Départemental a lancé une initiative visant à soutenir l'installation d'un « banc rouge », mobilier symbole de la lutte contre les violences conjugales, partout dans la Somme. Chaque banc peut être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 €. Une plaque, à fixer, rappelant les numéros d'urgence à composer par les victimes ou témoins de ces violences (3919 ou 17) sera remise gratuitement, une fois la demande réceptionnée et validée. Le dépôt de dossier se fera au plus tard le 31 décembre 2023.

Avis favorable

XI. Modification du tableau des effectifs

Compte-tenu de la mutation d'un adjoint administratif dans une autre collectivité et la création d'un nouvel emploi d'une durée hebdomadaire de 28 heures, votée lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence ?

Adopté à l'unanimité

XII. Commission d'Appel d'Offres : désignation d'un suppléant

Monsieur le Maire expose : par délibération en date du 8 juin 2020, nous avons désigné les membres de la commission d'appel d'offres pour ce mandat. A la suite de la démission du conseil municipal de Mme Céline Defruit, également membre suppléante de la CAO, il convient de désigner un nouveau suppléant de cette instance. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Est candidat au poste de suppléant de la CAO : M. Benoit GANCE

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Est donc désigné en tant que suppléant de la commission d'appel d'offres : M. Benoit Gance : 16 voix

XIII. Questions diverses

Monsieur le Maire a répondu tout au long de ce conseil aux 3 questions de Mme Claire Lecot-Robit (chèques cadeaux, prime pouvoir d'achat, décoration de Noël).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M^{me} Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M^{me} Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Aïrès Ferreira, M^{me} Virginie Masson, M^{me} Géraldine Lefèvre, M^{me} Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M^{me} Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Dominique Capelle avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot

Conseillères Municipaux titulaires absents : M^{me} Laure Lambert, M^{me} Angéline Darras, M^{me} Emilie Aberbour.

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M^{me} Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 13 novembre 2023

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

III. Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023.

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024;

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et de fixer le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 :

Inférieure ou égale à 23 700 € : 800 €

Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € : 700 €

Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	: 600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	: 500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	: 400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	: 350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	: 300 €

Le conseil municipal décide que cette prime sera versée en une fraction.

Adopté à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, M. Philippe Cheval, M^{me} Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, M^{me} Virginie Masson, M^{me} Géraldine Lefèvre, M^{me} Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M^{me} Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoît Gance
M^{me} Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
M^{me} Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Conseillers Municipaux titulaires absents : M^{me} Angéline Darras, M^{me} Laure Lambert.

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M^{me} Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 6 Décembre 2023

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Précision complémentaire : la prime pour le pouvoir d'achat est bien inversement proportionnelle aux revenus des agents communaux. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

III. Dossier église / attribution des lots

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises afin d'examiner les offres reçues, concernant l'attribution des deux lots de travaux de rénovation de l'église, phase 1.

Rappel : lot 1 : élévations extérieures
lot 2 : couverture du clocher

Lot 1 : le prix remis par l'entreprise SRMH pour le lot 1 correspond à peu près à l'estimation faite par l'architecte, maître d'oeuvre du projet, et répond à la valeur technique demandée. Les deux autres estimations dépassent largement celle de l'architecte. Il reste néanmoins quelques points à voir :

- Option murets adjacents : le conseil municipal souhaite les conserver, ceux-ci étant d'origine, accepte leur restauration et propose la sécurisation de leur accès par une grille amovible. Une attention particulière doit être observée pour la rénovation des grilles.
- Installation de chantier : celle-ci peut être prise en charge par la commune, l'entreprise sera donc contactée pour supprimer cet article dans leur offre.
- Il y a de gros écarts entre les entreprises sur la ligne « échafaudages ». Il serait souhaitable de renégocier cette partie.

Lot 2 : écart important entre l'estimation de l'architecte et les offres remises par deux entreprises, en notre défaveur. Les coûts, ajoutés à une forte période inflationniste, n'ont visiblement pas été suffisamment estimés par l'architecte. De plus, les demandes de subventions ayant été effectuées par rapport à ces estimations, le projet global s'en trouve moins subventionné. Monsieur le Maire propose de renégocier les postes où des écarts importants sont constatés entre les deux entreprises (Ex. : paratonnerre, pose des ardoises).

Interventions :

M. Lecot : à quand remonte la dernière restauration du clocher ?

M. Gance, Cheval, Linéatte : la toiture a été refaite en 1995, la restauration du clocher est par contre largement antérieure à cette date. La réponse sera recherchée.

Mme Lecot-Robit : il faut en effet absolument sécuriser les murets grillagés pour que nos employés communaux y accèdent en toute sécurité.

M. Ferreira : concernant la prise en charge de l'installation de chantier et la mise à disposition de locaux, qui en assurera l'entretien ?

M. Linéatte : l'entreprise est sensée assurer cet entretien, néanmoins il est vrai que pour une durée de travaux de deux ans, il faudra être vigilants.

M. Cheval : propose d'attribuer les lots, malgré les quelques points restant à discuter, afin d'éviter de refaire une CAO et une réunion de conseil municipal. Le lot 1 ne pose aucune difficulté (entreprise SRMH), charge à M. le Maire de négocier au mieux les 2 lots. Face au déficit de subventions, M. Cheval propose de revérifier l'intitulé de la demande de subvention DETR (état) déjà acquise et de refaire un dossier DETR, concernant la restauration du clocher. Sur un tel dossier, deux tranches de travaux pourraient être acceptées.

IV. Dossier friches / Etablissement Public Foncier

M. Linéatte rappelle les différents dispositifs mis en place afin de favoriser l'habitat et le cadre de vie en général : OPAH, pour la rénovation de logements, redynamisation de centre-bourg et « petites villes de demain », FISAC, en faveur des commerces et de l'artisanat, création de logements locatifs (Ex. : projet AMSOM), remise sur le marché de logements vacants,... Il évoque la problématique de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui réduit considérablement l'extension des communes sur des surfaces agricoles.

Le PETR a donc entamé une réflexion autour de la requalification de friches, nombreuses sur notre territoire, afin de « reconquérir » celles-ci et les reconvertir en projets d'habitat, réindustrialisation, renaturation, ... Le PETR s'est rapproché de l'EPF, (Etablissement Public Foncier), structure créée par l'état qui permet de travailler sur cette thématique et apporter des aides conséquentes aux porteurs de projets (achat, déconstruction, dépollution). Le PETR, en coopération avec les communes, a donc répertorié l'ensemble des friches existantes sur son territoire, créé une base de ressources par commune et par thèmes (industries, agricole, habitat,...) et va accompagner les communes dans les phases opérationnelles financées par des « fonds friches », devenus « fonds verts » depuis peu. Il existerait néanmoins des différences de « traitement », selon que la friche soit de propriété communale ou privée.

M. Cheval propose de se renseigner quant à cette différenciation public-privé. Il apporte des précisions sur ce dossier friches, prenant pour exemples les gros dossiers que sont les friches : Maréchal à Rosières, ou Flodor à Péronne.

Plusieurs sites ont été répertoriés par la commission voirie-bâtiments, friches industrielles ou habitat et sont passés « en revue » durant cette séance, où sont évoquées les possibilités de requalification (réindustrialisation, renaturation, pose de panneaux photovoltaïques,...).

M^{me} Lecot-Robit estime que la commune a déjà bien pris en compte la problématique des friches avec l'acquisition et la réhabilitation de la friche commerciale, ainsi que la friche agricole avenue A. Briand.

M. le Maire propose de poursuivre la coopération avec l'EPF et le PETR, pour laquelle un chargé de mission va être nommé pour passer aux phases opérationnelles.

V. Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

M. le Maire : dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables), l'état demande aux communes de répertorier et délibérer sur les zones susceptibles de recevoir des équipements (éoliennes, photovoltaïque, méthaniseur, géothermie,...) entrant dans ce cadre de ces énergies renouvelables. La commission voirie-habitat a évoqué quelques pistes, mais il s'avère que ces parcelles sont en domaine privé. De plus, chacun s'accorde à estimer que nous sommes déjà suffisamment entourés d'éoliennes. Il reste donc peu de possibilités de propositions.

M. Cheval précise que, d'autant plus, si des zones sont répertoriées pour tel ou tel type d'équipement, le risque est de voir celles-ci « bloquées » et condamnées à n'y accueillir que cet équipement, donc aucune possibilité de

reconversion autre. De plus en plus de privés se lancent dans le photovoltaïque, et les nouvelles entreprises, à partir d'une certaine surface de toiture, doivent également poser ce type de panneaux. Par exemple, l'ancienne déchetterie du SICTOM, située entre Lihons et la déchetterie, pourrait répondre à la loi APER car on ne peut guère y envisager autre que de la pose de panneaux. Il faut aussi s'intéresser et réfléchir aux friches ayant une possibilité d'embranchement aux chemins de fer, mais on ne peut s'engager sur une reconversion précise. D'ailleurs, une grande majorité des communes de la communauté de communes ne peut répondre positivement.

M. Lecot rappelle qu'il existe aussi beaucoup de « délaissés » le long de l'autoroute et de la ligne TGV, qui pourraient être utilisés.

Un modèle de délibération est proposé si la commune ne peut faire de propositions. Le conseil municipal propose de délibérer en ce sens.

Adopté à l'unanimité

VI. Convention : chef de projet « petites villes de demain »

Monsieur le Maire que le PETR met à disposition de la commune Marine Brésous, chargée de mission « redynamisation des centres-bourgs » et « petites villes de demain ». Afin de poursuivre cette mission, il convient de conventionner avec les différents bénéficiaires de ce poste et le PETR, d'en établir les participations financières et le reste à charge de chacun, sachant que ce poste est financé à hauteur de 75% par l'état.

La répartition des 25% restant s'établit comme suit :

-40% pour la commune de Chaulnes

-40% pour la commune de Rosières-en-Santerre

-10% pour la communauté de communes Terre de Picardie

-10% pour la communauté de communes de Haute-Somme

Le coût annuel s'élèvera à 6400 € pour la commune de Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

VII. Eclairage public / demande de subvention fonds vert .

Monsieur le Maire rappelle les différentes phases de rénovation de l'éclairage public. La phase 1 a été réalisée (éclairages boules), la phase 2 (candélabres) le sera en 2024. Elles sont subventionnées par la FDE et le département. Néanmoins, la part communale reste conséquente et se pose le problème de la zone industrielle, dont l'éclairage devient de plus en plus défaillant. L'éclairage public entrant également dans le cadre des subventions « fonds verts », M. Linéatte demande au conseil municipal l'autorisation d'établir un dossier de subvention dans ce cadre, pour lequel une intégration dans les CRTE (Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique) doit être effectuée. Une réunion CRTE de présentation des projets a d'ailleurs lieu le 20 Décembre au siège du PETR, en présence de M^{me} la Sous-Préfète.

M^{me} Lecot-Robit rappelle que la commune doit obtenir également une dotation de lanternes par les CEE (Certificats d'Economies d'Energie).

M. Linéatte : tout à fait, cette dotation doit arriver en fin d'année ou début 2024. Elle concerne les 200 poteaux béton encore à éclairage sodium.

Adopté à l'unanimité

VIII. Vente AMSOM

Rappel : la commune a cédé au bailleur AMSOM une partie des locaux de l'ancienne perception (création de trois logements) et le terrain adjacent derrière la mairie (création de quatre logements).

Cette cession ne pouvant se faire à l'euro symbolique, une compensation financière doit néanmoins être versée à la commune. Celle-ci s'élève à 30 000 €, une convention doit être établie en ce sens avec l'AMSOM.

M. le Maire rappelle la difficulté de faire venir les bailleurs sociaux sur les territoires ruraux alors que la demande en logements locatifs explose.

M. Cheval insiste sur la nécessité de faire venir des habitants sur notre territoire, par rapport aux perspectives de développement à venir. On peut par exemple se rapprocher de l'ANAH.

Mme Lebrun-Merlin rappelle qu'elle transmet régulièrement des dossiers de logements aux bailleurs, mais que ceux-ci sont insuffisamment pris en compte lors des commissions d'attribution.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE



L'année 2023 marque le 105^{ème} anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale. Afin de célébrer cette date importante du calendrier, diverses commémorations sont organisées à travers le territoire.



Sur notre commune, un dépôt de gerbes a été effectué au monument aux morts et aux écoles à la mémoire des anciens élèves morts pour la France. Dépôts accompagnés des sonneries de la Fanfare de LIHONS. Un arrêt a également été effectué place du Souvenir Français avec l'intervention d'un représentant de l'association « Souvenir Français », qui nous a rappelé leur objectif : *« Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon !! »*.

Afin de relever ce défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux



mixtes entre le 1er et le 11 novembre et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

Au cours de cette cérémonie, Thierry LINEATTE a parcouru le message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Patricia MIRALLES, secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire. Le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre a quant à lui été lu par un jeune garçon de la commune.



TÉLÉTHON 2023

Grâce à votre aide et votre générosité, le TÉLÉTHON organisé dans notre commune, a rapporté la somme de 4339,80 euros. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné un peu de leur temps et beaucoup de leur énergie pour contribuer à cette grande cause. Même si la recherche avance, il faut continuer à se mobiliser pour leur donner les moyens de remporter de nouvelles victoires.

Le téléthon peut tout changer alors nous comptons encore sur vous l'année prochaine.

OCTOBRE ROSE

Cette année encore les jeunes féminines de l'AAE CHAULNES ont participé à OCTOBRE ROSE en proposant un concours de pétanque et malgré une météo affreuse nous avons eu pas moins de 16 équipes qui ont participé.

Nous les remercions vivement.

De plus, un grand merci également aux commerçants qui nous ont soutenus cette année encore, comme : le Fournil de Chaulnes, Carrefour Market, Jean-Marc Coiffure, Le panier d'Amandine, Defruit Décor, la démolition santerroise, Espace Laverie d'Amiens mais aussi la mairie et les employés communaux.

Cette année nous avons récolté 916 € avec la vente de bracelets, de pin's et le tournoi de pétanque.

Merci d'être là et de soutenir cette cause. A bientôt pour de nouvelles aventures.





CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les concours de maisons fleuries font depuis longtemps le bonheur des habitants, et c'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de sa ville. Voici quelques informations si l'aventure vous tente...

Les règles du concours :

Ce sont les villes qui organisent les concours maisons fleuries afin de récompenser les initiatives des habitants pour embellir leur lieu de vie. Le phénomène a commencé dans les années 1900 avec le développement du tourisme, les communes étant en concurrence pour être les plus accueillantes. Les règles sont très simples et ce type d'évènement se passe dans une ambiance conviviale et bon enfant. La participation est gratuite et réservée aux habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, excepté bien sûr les professionnels en jardinerie.

Les critères évoluent avec les sujets qui préoccupent la société. Les jardiniers sont par exemple encouragés dans leurs démarches biologiques et le respect de l'environnement (récupération de l'eau de pluie, bonne association de plantes pour éviter les pesticides, utilisation d'engrais naturels...).

Déroulement du concours :

La mairie diffusera un avis de participation dans le bulletin municipal du mois d'avril. Les inscriptions se feront par un formulaire à remplir et à déposer en Mairie. Le jury se déplace chez chacun des participants et évalue sa décoration en fonction de la catégorie (maison fleurie avec jardin visible de la rue, maison fleurie sans jardin, balcons sans jardin visible de la rue et commerce/entreprise) et d'une grille de notation qui prend en compte 5 critères (l'harmonie des couleurs, l'ampleur du fleurissement, l'originalité, la diversité dans le choix des plantes, l'entretien général et le choix des contenants et supports).

Nous signalons un petit changement dans le règlement sur les critères de sélection. En effet, pour participer au concours, les 5 critères cités ci-dessus devront être obligatoirement mis en place. Les membres de la commission s'autorisent à ne pas prendre en compte les inscriptions si cette partie du règlement n'est pas respectée.

Après le passage du jury, en juin, une cérémonie sera organisée pour une remise de prix en Octobre.

Une activité valorisante :

Les participants voient leur talent reconnu et reçoivent une récompense souvent sous forme de bons d'achat, de paniers avec des cadeaux ou même de chèque. Mais les retombées positives vont au-delà et c'est pourquoi de plus en plus de communes s'investissent dans l'organisation de concours de maisons fleuries car ils donnent une belle image de la ville et motivent les habitants à fleurir leur environnement.

Une idée originale ! : Cultiver des plantes médicinales dans votre jardin



Vous avez un carré de verdure chez vous ou un balcon ? Et si vous cultiviez des plantes médicinales ! Que ce soit en pot, en jardinière ou en pleine terre, voici des exemples de plantes thérapeutiques pour vous soigner en douceur...

Camomille : La camomille est une fleur connue depuis longtemps pour ses vertus médicinales. Cette jolie fleur s'épanouira dans un coin ensoleillé de votre jardin ou dans une jardinière sur votre balcon.

Fenouil : D'un entretien facile et résistant au froid, le fenouil exhale un doux parfum anisé. La floraison a lieu de juillet à octobre et le semis idéal se fait en mars. Vous pouvez planter cette plante médicinale dans votre jardin ou dans un pot, le fenouil pousse partout. Il lui faut juste un sol bien drainé.

Genièvre : On retrouve ce conifère dans des régions ensoleillées et sa culture est facile. On le plante de préférence en novembre. Le genièvre peut être planté en bordures, en pleine terre ou en jardinières.

Girofflier : La plantation se fait au printemps et les premières fleurs apparaissent en été. Cet arbre a besoin d'eau, de chaleur et de lumière pour s'épanouir. Il se développe bien dans un sol riche en engrais, avec du compost et du terreau.

Le girofflier se cultive aussi dans un pot à l'intérieur, à l'abri dans une véranda chauffée ou dans une serre brumisée par exemple.

Menthe poivrée : Cultiver la menthe, c'est facile. Une exposition mi-ombre et un sol frais et bien travaillé suffisent. Vous pouvez apporter un peu d'engrais naturels, du fumier ou du compost pour nourrir la terre. La meilleure saison pour planter la menthe est l'automne. Elle aura le temps de développer ses racines jusqu'au printemps.

Thym serpolet : On reconnaît cette plante à la bonne odeur corsée qu'elle dégage et elle parfume agréablement les plats de Provence. Le thym se plaît bien évidemment au soleil et elle n'a pas besoin de beaucoup d'eau pour croître.

Verveine officinale : La verveine officinale, à ne pas confondre avec la verveine citronnelle, est une plante aromatique qui fleurit de juin à octobre. Choisissez une zone ensoleillée et un sol bien drainé pour la planter. Elle se plaît en terre, en pot ou en jardinière sur une terrasse.

Lavande : La lavande, c'est la couleur et la senteur de l'été ! Cette plante a besoin d'une zone ensoleillée et d'une terre allégée et drainée pour se développer. Il est conseillé de la planter à l'automne et la floraison aura lieu à partir de juin.

PORTES OUVERTES PINET INDUSTRIE 18 NOVEMBRE 2023



La société PINET a ouvert ses portes aux familles des salariés le samedi 18 novembre 2023 afin de leur faire découvrir leur environnement de travail. Après un chaleureux accueil autour d'un café, nous avons été accompagnés par un guide pour nous expliquer les postes de travail à l'atelier de fabrication jusqu'à la plateforme logistique d'où sont expédiées les commandes des clients.



Nous avons rencontré des collaborateurs passionnés et attachés à leur entreprise, qui nous ont montré leur travail quotidien et le fonctionnement de leur outil de production.

La société PINET INDUSTRIE, dirigée par la même famille depuis 6 générations, est un des leaders européens dans la conception et la fabrication de charnières et verrouillages, en série ou sur-mesure.



L'ambition de l'entreprise est de se développer à l'international, « passer d'une entreprise mono-site industriel à un groupe européen multisites industriels et commerciaux ». PINET dispose d'un site en Tunisie, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, tandis que les autres entités du groupe sont présentes en Espagne et aux Pays-Bas.

Pour accompagner cette croissance et professionnaliser les équipes de production, la société PINET est en phase de recrutement intense.

De l'opérateur sur presse au régléur machines-outils, de l'outilleur à l'usineur, du technicien logistique au cariste préparateur de commandes, votre profil peut répondre à un besoin de l'entreprise.

Envie de rejoindre cette belle aventure ? Envoyer votre CV et lettre de motivation sur : Recrutement@pinet.eu

Vous êtes peut-être un prochain collaborateur de la Société PINET !



UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DU SECTEUR ASSOCIATIF : LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Conçu comme un lieu de réflexion et d'échanges, le Forum des Associations aura lieu le 25 mai 2024 au centre socio-culturel de Chaulnes.

Venez retrouver les associations qui font la richesse de notre commune !

Rendez-vous majeur pour les habitants et habitantes, quels que soient leurs goûts, leurs âges, leur situation ou leurs envies, le Forum des Associations vous permettra de découvrir le tissu associatif de la commune. Une partie des associations sera présente pour détailler son activité, recruter de nouveaux et nouvelles bénévoles, réaliser des animations ou simplement rencontrer les administrés.

Bien souvent, le dynamisme d'une commune peut s'évaluer par le nombre et la qualité des associations qui y travaillent. Qu'elles s'adressent aux séniors, aux jeunes ou à toute la famille, qu'elles se spécialisent dans une discipline sportive, un art, un loisir, ou qu'elles visent à créer du lien social à travers des rencontres, des soirées ou des week-ends conviviaux, les associations sont un rouage essentiel de notre quotidien.

CONCERT : VOUS AVEZ DIT BRUNETTES ?

Festival Art lyrique, chant, choral EN VOIX ! Hauts De France : Evènement théâtre impérial opéra de Compiègne

C'est avec énergie et vitalité que les Kapsber'girls donnent vie aux musiques populaires du 18^{ème} siècle à une ou deux voix, avec luth ou avec viole. Au cours d'un concert le 25 Novembre dans l'église Saint Didier à CHAULNES, elles nous ont propulsé 3 siècles en arrière, en gardant une envie fébrile de chercher le neuf dans l'ancien. Un voyage musical qui a été très apprécié du public.



Bourse aux Plantes

Dimanche 12 Mai 2024



Vous souhaitez échanger vos semis, graines, boutures ?

Vous voulez partager des astuces de jardinage dans la bonne humeur ?

Retrouvons-nous

Sur le marché campagnard « Les trésors du Santerre »

Le dimanche 12 mai de 08h45 à 12h30

*****GRATUIT*****

Commune de CHAULNES

Renseignements et inscriptions en mairie au 03.22.83.80.80 ou par mail mairie.chaulnes@wanadoo.fr ou au 06.78.13.87.43

Bonne Année !

Oser réaliser vos rêves
 Oser concrétiser vos projets
 Oser profiter de votre bonheur
 Oser avoir le succès que vous méritez

Tout cela est en vous,
 il ne vous reste plus qu'à oser.

Meilleurs Voeux de bonheur

LES VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Le lundi 08 janvier, s'est tenue la cérémonie de vœux au personnel communal actif et retraité. Delphine ENNUYER, secrétaire générale a pris la parole en débutant par une phrase de Léonard de Vinci « Il n'est aucune chose qui aille plus vite que les années », cette cérémonie de vœux en est le parfait exemple.



En son nom propre et au nom de l'ensemble du personnel, elle a présenté leurs meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal avant de rendre compte du travail effectué au quotidien par les agents de la collectivité. Elle a également remercié monsieur le Maire et les conseillers municipaux pour l'attribution récente de la prime du pouvoir d'achat, de la participation à la mutuelle et à la prévoyance.



Thierry LINEATTE, à son tour, a présenté tous ses vœux à l'ensemble du personnel et a évoqué la bonne entente qui règne au sein de l'équipe. Il a souhaité renouveler la confiance qu'il leur témoigne et les a conviés à prendre le verre de l'amitié pour clôturer cette sympathique cérémonie.

LES VŒUX AUX ADMINISTRÉS

Après cette difficile période de la COVID, Thierry LINEATTE, avec toute son équipe municipale, a présenté ses vœux pour 2024 à ses administrés, le vendredi 12 janvier au centre socio culturel de CHAULNES.

Il était entouré de nombreux représentants communautaires et départementaux voisins.

Des remerciements à toute la population qui contribue à la vie et l'animation de la commune ont été prononcés en ce début de discours.

Ont été ensuite évoqués les derniers aménagements réalisés et en cours sur la commune, la démarche à long terme de redynamisation du centre bourg et la mutualisation des moyens pour les futurs investissements avec la communauté de communes et le PETR (pôle d'excellence territorial et rural du Cœur des Hauts de France) et aussi avec la commune de Rosières pour la signalétique.

Une centaine de personnes a répondu à l'invitation et s'est retrouvée autour d'un pot très convivial à l'issue de la cérémonie.



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

Le déploiement de la fibre optique est une compétence du Conseil Départemental de la Somme. Celui-ci a confié cette mission à un syndicat mixte : Somme Numérique.

Le département a été découpé en secteurs, aussi certains sont déjà raccordés à la fibre, d'autres vont l'être prochainement. Le secteur de Chaulnes comprend 15 communes : Chaulnes, Ablaincourt-Pressoir, Chilly, Curchy, Fresnes-Mazancourt, Hallu, Herly, Licourt, Lihons, Marchélepot-Misery, Maucourt, Hypercourt, Punchy, Puzeaux, Etalon.

Un « nœud de raccordement optique » (NRO) a été installé à Chaulnes, devant le stade, afin de desservir toutes ces communes.



La commercialisation de la fibre interviendra donc au cours du premier semestre 2024. **Une réunion publique est programmée le Jeudi 15 Février, à 18h30, au centre-socio-culturel de Chaulnes.**

somme
Numérique



ACCUEIL DE LOISIRS



Ville de
Chaulnes



Enfants de 3 à 11 ans

Vacances d'hiver 2024
Lundi 26 février au
Vendredi 08 mars
Inscription avant le
Mardi 20 février

Pour toute inscription, veuillez contacter Ludovic par téléphone au 06/11/57/08/63 ou par mail ludovic_antiochus@orange.fr

Pensez à vous munir de :

- votre quotient familial à octobre 2023
- Ou de votre numéro d'allocataire CAF

Tarifs en fonction de votre quotient familial
Repas en plus 3,50€/jour



	Tranche 1 QF>1301	Tranche 2 1301>QF>900	Tranche 3 901>QF>500	Tranche 3 501>QF
Demi-journée matin	4 €	3,50 €	2 €	1,50 €
Demi-journée après-midi Avec goûter	4,50 €	4 €	2,50 €	2 €
Journée	7 €	6,50 €	3 €	2,50 €



Service enfance/jeunesse
ALSH ville de Chaulnes
Ludovic au 06/11/57/08/63
Site internet : www.mairiechaulnes.fr

Ville de Chaulnes - 80320 CHAULNES



■ BABYFOOT SANTERROIS

Renseignements auprès de Michaël Denis, Président,
par mail :
babyfootsanterrois@gmail.com
Jour d'ouverture :
Vendredi de 17h45 à 19h45



■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE-PICARDIE



► Intervention à la
MARPA de Rosières le
4 octobre

► Orchestrades de
Noël le 16 décembre
à Montdidier : 180
musiciens et chanteurs !



► Concert de la chorale avec la chorale de la
MGEN d'Amiens le 25 novembre à Rosières



► Concert des lauréats le 21 octobre : Les élèves
diplômés en juin mis à l'honneur

■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG



L'amicale des donneurs de sang de Chaulnes et ses
environs vous remercie pour les dons que vous avez
effectués en 2023.

Voici les dates à retenir pour 2024 :

Les lundis 4 mars
22 juillet
25 novembre.

Les membres de l'amicale présentent leurs meil-
leurs vœux de bonne santé à nos donneurs ainsi qu'à
la municipalité et à son personnel.

A très bientôt.

La Présidente
Marie-Aimée Beulque.

Rendez-vous du 27 février au 1^{er} mars pour notre
stage annuel. L'inscription est ouverte à tous, en-
fants ou adultes, il suffit juste d'aimer chanter. Vous
aurez même la possibilité de faire un peu de théâtre.
Concert de clôture le vendredi 1^{er} mars à 18h00 à la
salle des fêtes de Proyart.



► Aubade de la chorale le 23 décembre sur la
place de Rosières

<http://emhp.fr.gd> / 06 17 59 85 88
Lieu des cours : 20 place Henri Sy
80320 Lihons



■ RANDO CHAULNES

Le club vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024.

Que s'est-il passé au sein de notre club depuis le dernier bulletin municipal ?

Le 20 octobre, 110 adhérents du club se sont réunis, en présence de M. Frédéric DEMULE, notre conseiller départemental, M. Philippe CHEVAL, notre président de la Communauté de Communes, M. Thierry LINEATTE, notre maire et, pour la 1ère fois, M. Philippe DIEUDONNE, président du comité départemental de la randonnée pédestre, pour notre assemblée générale.

A été voté à l'unanimité, un changement de nom pour le club.

La Marche Randonnée Chaulnoise devient RANDO CHAULNES, en voici le nouveau logo :



En novembre, c'est le traditionnel beaujolais nouveau et cette année, c'est la commune de Pertain qui nous a accueilli gracieusement. Cette année, il a été vraiment mérité, c'est sous la pluie, que 60 marcheurs ont participé à cet événement.



Le 2 décembre, le club participe au Téléthon à Chaulnes en proposant et encadrant, 2 parcours de randonnées.



Toujours en Décembre, le 7, 64 participants partent en TGV pour le marché de Noël à LILLE.



Toujours en Décembre, le 9, sous une pluie battante, le club participe au Téléthon à Roye et à Nesle.



Et pour finir une année riche en événements, une dernière randonnée de Noël, à Rouy le Petit, en présence du père Noël.



Janvier, c'est le mois des bonnes résolutions, et pourquoi pas, tout simplement : MARCHER ? Adhérez à notre club, c'est la certitude d'avoir accès à toutes les activités proposées :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé
- le dimanche, c'est randonnée

Vous vous posez encore des questions, alors appelez au 07 66 55 31 00

■ S.L.P. CHAULNES

EN BADMINTON

Grosse participation aux séances d'entraînement.

Cette saison, nous étions 60 licenciés.

Le club a gardé la labellisation « école de badminton » 1 étoile pour la saison 2023/2024.

Le bilan sportif chez les seniors est très intéressant.

Les interclubs départementaux :

2 équipes étaient engagées dans 2 divisions différentes :

- L'équipe 1 en D1 est 2^{ème} à l'issue des 3 premières journées avec 5 victoires et une défaite.

- L'équipe 2 en D4 est première à l'issue des 3 premières journées avec 6 victoires.

Il reste à confirmer sur les 2 dernières journées de championnat.

EN LONGUE PAUME

Reprise de l'activité en salle selon les horaires ci-dessous :

**LONGUE PAUME
CHAULNES**

Reprise des entrainements au gymnase de Chaulnes à compter du Mardi 17 Octobre et Vendredi 20 Octobre.

12 ans et - : MARDI <small>(séparation des groupes selon l'âge)</small>	17h 18h 30
13/14 ans: VENDREDI	17h 18h 30
15 ans et + : SAMEDI	10h 12h

(Encadrés par des éducateurs, mise à disposition de matériel)

06 46 22 02 61

TELETHON 2023

Organisé le vendredi 10 novembre en raison du calendrier de badminton très chargé en Décembre, le tournoi a attiré 64 joueurs.

Les 500 euros de bénéfice ont été versés lors des manifestations organisées par la municipalité de Chaulnes.



**Faites du sport,
essayez le badminton !**

INITIATIONS GRATUITES

- Le jeudi de 16h45 à 18h pour les collégiens (accès direct du collège)
- Le jeudi de 18h à 19h15 pour les primaires
- Le jeudi de 18h à 19h15 pour les adultes et les lycéens

matériel sur place
directement au gymnase

S.L.P. CHAULNES
BADMINTON
MAIL : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr



■ CHORALE EN SANTERRE

La chorale en Santerre poursuit son chemin, avec comme chaque fin d'année, un après-midi concert à la **MARPA de Rosières** le 25 novembre. Accueil chaleureux et plaisir de chanter d'anciennes chansons avec les résidents qui les connaissaient bien, un très agréable moment pour tous.

Concert de Noël en l'église de **Soyécourt** le 2 décembre avec un public nombreux et chaleureux, heureux d'écouter et de chanter les airs traditionnels de Noël en ce début de l'Avent.



La chorale a repris ses répétitions les mardis soir de 19h30 à 21h et nous espérons que de nouveaux choristes viendront nous rejoindre. Comme on vous le répète, pas besoin d'avoir une voix de ténor ou de diva pour intégrer le groupe... Vous savez parler, vous savez chanter... Il suffit d'un peu d'entraînement et vous y arriverez.



C'est le moment de prendre de bonnes résolutions par exemple : **Aller chanter, chaque semaine avec la Chorale en Santerre**, cela vous changera les idées et vous mettra de bonne humeur... Nous en avons bien besoin en ces temps perturbés par la guerre et les informations affligeantes...

Nous vous attendons pour apprendre et chanter de nouveaux chants qui seront aux concerts des beaux jours, il n'est jamais trop tard pour débiter... Et la convivialité est de mise bien sûr ! Comme le dit si bien Florent Pagny :

*Chanter pour oublier ses peines
Pour bercer un enfant
Pour pouvoir dire je t'aime
Chanter tout le temps....*

■ CYCLO CLUB CHAULNOIS

FIN DE SAISON AU CYCLO CLUB CHAULNOIS...



LE TOUR DE CORSE

Trois cyclos portent nos couleurs en Corse du 20 septembre au 1^{er} octobre pendant 10 jours sur dix étapes entre Ajaccio, Propriano, Porto-Vecchio, Zicavo, Corte, Piedicroce, Saint-Florent, Le Cap-Corse, Algajola, Porto, Ajaccio.

Ils totalisent 940 kilomètres avec 16 600 mètres de dénivelé. Une belle aventure humaine dans des paysages grandioses.

LE MONT VENTOUX

Sur le retour de Corse, une étape s'impose, le Mont Ventoux leur tendait les bras. Le 3 octobre, ils s'élancent à l'assaut de ce col mythique au départ de Vaison la Romaine, via Malaucène pour gravir les 21 km qui les mènent au sommet.



DÉCOUVERTE CLUB 2



Le 14 octobre, le Cyclo Club Chaulnois ouvre à nouveau ses portes pour faire découvrir gratuitement sa passion du cyclotourisme pour une balade adaptée aux participants. 20, 30 et 40 km de vélo ont été partagés.

RETHONDES, LA CONCENTRATION DU SOUVENIR, LE 11 NOVEMBRE



Traditionnellement et par respect de nos aïeux, 6 cyclos chaulnois sont partis de Chaulnes à vélo pour aller se recueillir dans la clairière de l'armistice, commémorations organisées par le club de Compiègne en hommage aux estafettes disparues pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale.

LA RANDONNÉE DU TÉLÉTHON

Nous avons organisé, avec l'aide de la commune, une randonnée au profit du Téléthon. Les dons des participants ont été remis à l'AFM Téléthon. Cette action caritative s'est prolongée avec la participation de 21 adhérents au repas orchestré par l'OCLC.



LA RANDONNÉE DE NOËL



Pour clore notre année cyclo, c'est en marchant que nous nous retrouvons le 17 décembre pour parcourir 6 km avant de partager un moment convivial pendant lequel est remis le dossier de licence et les chocolats de fin d'année.



Nous émettons le souhait de nous retrouver en 2024 pour de nouvelles balades dans la bonne ambiance du club et de ses adhérents.

AGENDA

Samedi 20 avril – Découverte Club 1, gratuite et ouverte à tous pour vous faire découvrir la pratique du cyclotourisme sur des parcours adaptés à chaque participant. Rendez-vous à 13 h 30, Place de la mairie. Port de casque obligatoire pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Bonne et Heureuse Année 2024 !

Vous voulez nous rejoindre... .. 06.84.17.28.11

CyCloCément,
Le Président, Daniel REMY

À vélo tout est plus beau !

■ JUDO CLUB

UN PROFESSEUR REMARQUABLE.

Aujourd'hui, le Judo Club Chaulnois souhaite rendre un hommage particulier à son professeur depuis plus de 25 ans : Monsieur Boidin Hervé.

Au-delà du club, il a su se faire un nom dans le monde du judo. Depuis toujours le judo fait partie de sa vie mais revenons un peu sur son parcours :

Alors qu'ils ne sont encore que de très jeunes enfants, Hervé et son cadet, Eric, sont inscrits au judo par leur maman. Hervé ressent très vite que le judo est plus qu'un sport pour lui mais une véritable passion. La technique, les valeurs du Judo, la tradition et la discipline vont le conduire à orienter toute sa vie au service de cet art martial. En grandissant il a l'envie d'apprendre et la faculté de transmettre. Il décide de vouer sa vie professionnelle au sport en tant que professeur d'EPS et particulièrement au judo. Il devient donc à l'époque le plus jeune professeur de judo de France. Le judo est le fil rouge de toute sa vie de sportif et d'homme.

Un tel parcours n'a pas été simple et il a fallu relever de nombreux défis ! Le judo et notamment le judo de compétition est un sport exigeant et M. Boidin a fait face à plusieurs blessures mais sans jamais perdre son envie et sa motivation dans sa discipline.

Monsieur Boidin est parti plusieurs fois au Japon, il s'est imprégné de cette culture nippone au-delà de son métier. Aujourd'hui, retraité de son métier de professeur de judo au collège, Monsieur Boidin n'en reste pas moins très actif : Il est membre actif depuis de nombreuses années au sein du comité judo de la Somme, ainsi que du Comité de la Ligue des Hauts de France judo. Il s'investit dans le développement du judo et dans son rayonnement auprès de tous les clubs. Il intervient lors de stages et continue à former de nombreux futurs professeurs. Il encadre des sections sportives et organise les compétitions. Il sélectionne les combattants et il les fait participer à des stages ou des compétitions de haut niveau pour les aguerrir aux grands rendez-vous. Il est devenu depuis le temps incontournable dans la mise en place du judo départemental et régional.

Pour notre humble club, Monsieur Boidin a fait beaucoup. Il a participé à son essor puis au maintien du club. Il a recruté puis aidé à la formation de jeunes professeurs pour que nous puissions toujours offrir une prestation de qualité aux enfants comme aux parents. D'ailleurs il y a de nombreux parents qui amènent leurs enfants au judo car ils ont été eux-mêmes les élèves de M. Boidin

Le judo vous apportera la confiance en vous qui vous manque peut-être. Le judo vous apportera une discipline personnelle pour un meilleur bien être et un meilleur accomplissement personnel. Le judo vous apportera la reconnaissance de vos pairs par la montée en grades de vos compétences. Le judo c'est tout cela et bien plus encore. Au Judo club Chaulnois, vous serez coaché par Monsieur BOIDIN en personne ! Vous serez épaulé par un comité extraordinaire : une secrétaire dévouée, des membres de comité toujours prêts à accomplir tous les projets.

Pourquoi le Judo Club Chaulnois décide de faire de Monsieur Hervé Boidin le sujet de son article du moment ?

Parce que nous sommes très fiers de l'avoir avec nous, comme professeur, certes, mais ce n'est pas la seule raison. Pour les « novices » voici une petite explication (faite par une novice) sur les « grades » au judo. Le judo



est un apprentissage dans lequel l'on progresse à travers des ceintures. Tout d'abord ce sont des ceintures de couleurs en commençant par la blanche que le professeur du club délivre à ses élèves après un examen interne jusqu'à la ceinture marron. A ce stade, le pratiquant a été formé et préparé à se présenter face à un jury d'experts pour devenir sa ceinture noire. Après une prestation technique et bien souvent des combats on lui délivre cette fameuse ceinture : il devient donc ceinture noire 1^{er} dan. Si il veut persévérer dans le judo il peut se présenter au niveau supérieur après un certain temps face à un jury d'experts pour fournir une prestation plus complexe et accéder ainsi au 2^{ème} dan et cela jusqu'au 5^{ème} dan qui est déjà un très haut niveau. Chaque étape est de plus en plus exigeante et complexe à présenter. Si l'on veut encore progresser, il faut répondre à plusieurs critères et avoir l'autorisation de la commission des grades de la fédération française de judo pour se présenter au 6^{ème} dan. Le candidat doit envoyer un dossier et faire une prestation technique devant les plus hauts gradés de la fédération. Il n'y a qu'un seul passage par an. Si vous devenez ceinture noire 6^{ème} dan vous êtes autorisé à porter une ceinture rouge et blanche qui montre votre niveau d'excellence dans la famille des ceintures noires.

Pour vous donner une idée : aujourd'hui, il y a environ 40 000 ceintures noires en France. 65% des ceintures noires sont 1^{er} dan. Rien que pour le 2^{ème} dan, on passe à 20% des ceintures noires qui sont 2^{ème} dan. 3^{ème} dan ? seules 7% des ceintures noires vont jusqu'au 3^{ème} dan.

Revenons maintenant à Monsieur Boidin :

Samedi 11 novembre 2023, Monsieur Hervé Boidin a été admis à l'INJ PARIS où un jury composé de 4 hauts membres de la FF Judo (dont Brigitte Deydier 8^{ème} dan et championne du monde) a pu juger sa prestation : une présentation du ITSUTSU NO KATA (avec comme uKe, Philippe Thomas) et une présentation écrite d'un travail de recherche visant à contribuer au développement du judo. Il avait passé tous ses grades jusqu'au 5^{ème} dan en compétition. Il a présenté une prestation technique pour son 6^{ème} dan et pour son 7^{ème} il a jugé pertinent de réaliser un projet éducatif riche de toute son expérience acquise avec le judo en lien avec son métier de professeur d'EPS. Il s'agit d'une thèse. Hervé a choisi pour thème de cette thèse : le judo et l'école. Il a rédigé un document de + de 70 pages. Cette contribution qu'il a mis plus de 2 ans à rédiger, a été présentée durant 30 minutes au Jury puis durant encore 30 minutes le jury pouvait poser des questions.



La soutenance de son dossier a été jugé «exceptionnelle» par le jury

Cet article a pour but de féliciter Monsieur Hervé Boidin pour la réussite de cette épreuve et donc l'obtention de son 7^{ème} dan ! La FF Judo remettra le grade de SCHICHIDAN à Hervé lors du KAGAMI BIRAKI du 14 janvier 2024 à l'INJ de Paris.

7^{ème} dan, seuls 0,25% des ceintures noires vont jusqu'à ce grade !

Le Judo Club Chaulnois voulait vous présenter monsieur Hervé Boidin, qui vous fait cours de judo au gymnase de Chaulnes tous les mardis à partir de 17h30. Venez saluer ce modèle de persévérance, venez apprendre de son expérience, venez côtoyer un « grand » du judo à 2 pas de chez vous !

*Karine DORMARD
Judo Club Chaulnois*

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Retrouvez l'OCLC sur facebook. Contactez l'OCLC : 03.22.83.96.88 / oclchaulnes@gmail.com

LISTE DES MANIFESTATIONS À VENIR :

TOUS EN BRIQUES (EXPOSITION LEGO) : Les frères Van Dijk continuent l'aventure « LEGO » dans leur commune avec leurs amis. Alors « LET'S GO » les samedi 2 et dimanche 3 mars 2024 au centre socio-culturel de Chaulnes.

CHAULNES METAL FEST 2024 : samedi 30 mars au CSC de Chaulnes, ouverture 13h30

RUTHLESS groupe de Montdidier : reprise des groupes Iron Maiden /ACDC

VECTOR groupe de Saint Omer : Heavy métal/limite trash métal

BEERON groupe d'Amiens

DYSTONIA groupe région du Vimeu

BILL THE DOG groupe de Beauvais

RAVEN'S CREW groupe de Moreuil

MARCH OF SCYLLA groupe d'Amiens

SOLAR ERUPTION groupe de Lille

XAON groupe de Savoie

AKIAVEL groupe de death métal de la région PACA formé en 2018. Le groupe puise ses multiples influences dans les groupes mythiques tels que Gojira, Metallica, Trivium Angel, Deicide, Obituary, Cannibal Corpse ou Testament. AKIAVEL a fait sa première apparition au festival off du HELFEST à Clisson en 2019.

Nous avons eu énormément de candidatures pour cette édition 2024. Dure décision de faire le choix (45 groupes) et même plus encore..... édition 2025..... A voir.... Déjà des candidatures.

CHASSE AUX ŒUFS : Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} avril devant le jardin public.

Réservée aux enfants jusque 12 ans. Horaire à venir

SALON DU BIEN-ÊTRE :

1^{ère} édition du salon du bien-être le 6 et 7 avril 2024.

Au centre socio-culturel de 10h à 18h. Entrée gratuite.

"Le bien-être est précieux, il s'entretient, mais parfois il s'acquiert..."

Des techniques inconnues existent : venez les découvrir lors de notre "week-end bien-être" :

- **Magnétiseur** (un magnétiseur peut soulager toutes sortes de maux)
- **Numérologue** (praticien qui utilise la numérologie pour aider les individus à mieux comprendre leur vie et leur personnalité)
- **Voyante** (personne qui fait le métier de lire le passé et prédire l'avenir)
- **Hypnothérapeute** (l'hypnothérapeute est donc un professionnel de santé alternative qui parvient à soigner des troubles psychologiques et/ou physiques grâce à la pratique de l'hypnose. Perte de poids, arrêt de la cigarette, stress, phobie, etc. de nombreux troubles peuvent être pris en charge par la thérapie par l'hypnose).
- **Lithothérapie** (les pierres et cristaux agissent sur le plan physique et psychique en rééquilibrant les fonctions vitales de l'organisme)

Diverses conférences vous seront proposées.

Plongez dans les mains expertes des professionnels.

Au plaisir de vous accueillir.



SALON DE LA BD : ARTI' CHAULNES : Samedi 13 et dimanche 14 avril, de 10h à 18h. Un retour aux sources, depuis plusieurs années ce festival est resté en stand by.

LOIKI NIHON scénariste du manga O.S.E. LOIKI sera un des centres d'attraction du salon.

PRISCYLLIA DOS SANTOS (Lanterne à BD)

BEAUGET LOU ANN A.K.A BLABLA.

DOUGLAS RAOUL / ESTELLE THOURY

ANSAR CHRISTOPHE / BEAUGET LOU ANN

METAL BULLE (Association de Fabien THUILLIER)

CLERDENT CÉDRIC

BRÉMIEUX KÉVIN

Et bien d'autres vont suivre...

FESTIVAL DE THÉÂTRE : samedi 27 avril au CSC de Chaulnes

Ouverture des portes à 13h30, premier spectacle à 14h

15€ l'entrée, gratuit pour les moins de 10 ans.



FUGU CHAULNES : samedi 18 et dimanche 19 mai

FORUM DES ASSOCIATIONS : samedi 25 mai

TREMLIN POUR GROUPES AMATEURS : samedi 15 juin « INSCRIVEZ-VOUS »

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET : réderie au stade de Chaulnes, retraite aux flambeaux, concert et feu d'artifice. Renseignements à venir dans le prochain bulletin

RETROSPECTIVES :

TELETHON : Le repas pour le téléthon 2023 animé par Claude Merlin, Président de l'Association "Danses de salon" de Chaulnes, a connu un réel succès. Merci aux bénévoles de l'OCLC pour l'organisation de ce moment convivial. Merci aux personnes des clubs chaulnois ainsi qu'aux autres participants. Bénéfice de cette soirée : 1078 euros versés à l'AFM téléthon.

MARCHE DE NOËL : Beaucoup de monde cette année avec des nouveautés parmi les exposants qui ont ravi les visiteurs. La présence du Père Noël a enchanté les enfants qui ont pu en profiter pour faire une photo ou pour déposer leur lettre.



LOTO QUINE DE NOËL : Plus de 200 personnes pour ce loto spécial Noël avec de nombreux lots à gagner. Merci aux bénévoles du club de football de Chaulnes de nous avoir aidés.



Toute l'équipe de l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes vous présente ses meilleurs vœux pour 2024

DU THÉÂTRE À CHAULNES AVEC LA COMPAGNIE 22H22



Le 27 avril prochain, le théâtre sera à l'honneur au centre socioculturel de Chaulnes !

La compagnie 22H22 est une jeune compagnie bordelaise qui vient proposer trois spectacles tout aussi variés les uns que les autres sur une après-midi entière. Elle compte dans ses membres Margaux Lebrun, une jeune autrice, comédienne et metteuse en scène qui a grandi à Chaulnes. Après être partie dans le Sud Ouest pour étudier l'art dramatique au Cours Florent de Bordeaux, elle souhaite ramener le théâtre à la maison ! « Après tout, tout a commencé ici, à l'école Robert Doisneau pendant les récréations, puis au collège Aristide Briand avec l'option théâtre, c'est normal de vouloir parfois un retour aux sources » dit elle.

Soucieuse donc de partager avec son village natal sa passion elle a alors convaincu ses camarades de la compagnie 22H22 de voyager jusqu'à Chaulnes pour proposer à ses habitants l'ensemble des spectacles de la compagnie !

Au programme :

LA FAUSSE SUIVANTE, texte classique de Marivaux, remis au goût du jour par les metteuses en scène Léa Fritsch et Zoé Lignac avec sur le plateau Clara Navarro, Hugo Samperiz, Benjamin Bonnet, Tristan Da Silva et Margaux Lebrun.

Le pitch : La demoiselle de Paris se travestit en homme pour en découvrir plus sur Léléo, l'homme à qui elle est destinée. Ce déguisement et ce voyage ne la laisseront pas au bout de ses peines.

> *Drôle, dynamique et festif ce spectacle a tout pour plaire !*

LA CONFITURE DE COINGS, une création originale écrite et mise en scène par Margaux Lebrun, avec sur scène Hugo Samperiz et Clara Navarro.

Le pitch : Un spectacle qui célèbre l'amour sous toutes ses formes à travers l'histoire de Jules et Romane, des nonagénaires qui vous invitent à découvrir leur intimité à différents moments de leur vie.

> *Poétique, intemporelle et touchante, cette pièce vous parlera à coup sûr !*

PLUTÔT CREVER, un seul acteur en scène, décapant, écrit et interprété par Clara Navarro puis mis en scène par Léa Fritsch.

Le pitch : Bien que le titre puisse paraître tourné vers la mort, ce spectacle est une véritable ode à la vie. On rencontre Blandine, une jeune fille de 18 ans, qui après une tentative de suicide retrouve goût aux petites choses de la vie grâce à sa voisine de chambre M^{me} Valma, une octogénaire aussi drôle que particulière.

En plus des pièces proposées, les spectateurs pourront tout au long de la journée se restaurer à la buvette mais aussi participer à des temps d'échanges et des ateliers mis en place par la compagnie.

Pour plus d'informations : 22H22cie@gmail.com / Chaulnes ça bouge FB / OCLC Chaulnes



TAC

THÉÂTRE À CHAULNES

27 AVRIL
2024

Centre
Socio-culturel
de **Chaulnes**
15 rue de la sablonniere

Entrée : 15€
Gratuit pour les moins de 10 ans

13H30 OUVERTURE DES PORTES

14H LA FAUSSE SUIVANTE

16H PLÛTÔT CREVER

19H LA CONFITURE DE COINGS

RENCONTRE AVEC LES ARTISTES BUVETTE / SNACKS



La ficelle Picarde

INGRÉDIENTS : (pour 4 ficelles Picardes)

- Gruyère râpé
- Sel et poivre
- 20 cl de crème fraîche
- 4 crêpes
- 4 tranches de jambon blanc
- 500 grammes de champignons de Paris frais

PRÉPARATION : (30 minutes + cuisson : 10 minutes)

1. Faire des crêpes selon la recette classique (ne pas sucrer la pâte). Réserver 4 crêpes.
2. Laver les champignons et les couper en lamelles. Les faire revenir dans un peu d'huile d'olive jusqu'à disparition du jus, puis ajouter la crème fraîche, saler, poivrer. Laisser mijoter 10 mn à feu doux.
3. Quand la préparation est tiède, dresser les ficelles picardes : poser une crêpe à plat sur une assiette, y poser une tranche de jambon, puis au centre, sur la longueur, le quart de la préparation aux champignons. Rouler le tout et poser dans un plat allant au four.
4. Faire la même chose avec les 3 crêpes restantes.
5. Saupoudrer les ficelles de gruyère râpé et passer au four à 200° (th 5) pendant 10 minutes. Déguster bien chaud.



MARCHÉ de CHAULNES 2024



Le 2^{ème} Dimanche
de chaque mois
de 8h30 à 12h00

Produits et Saveurs
du Terroir



Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

11 Février **Volailles fermières**
M. BENJAMIN PARIN

10 Mars **Escargots**
M. VALÈRE CARON

14 Avril **Le Rollot, beurre, crème fraîche**
EARL DIDIER POTEL

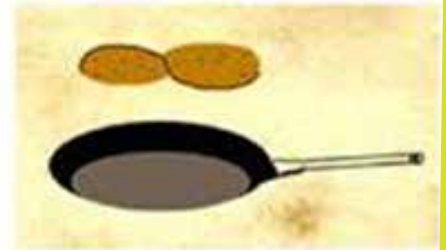
Trouve les 14 différences entre ces 2 dessins



S	M	R	L	S	E	E	R	R	U	O	F	G
P	U	E	D	A	N	O	S	S	A	C	A	E
A	H	C	E	T	T	E	Z	U	S	U	S	S
T	R	E	R	R	U	E	B	P	F	N	E	I
E	S	E	P	E	R	C	A	R	E	O	S	O
S	S	R	T	S	M	T	E	U	R	I	I	L
I	E	E	T	S	O	E	S	E	E	T	O	L
O	U	I	E	N	O	E	F	R	I	E	E	E
E	Q	R	T	N	N	R	U	U	P	D	G	X
G	A	F	A	I	E	E	V	E	A	E	U	
R	L	U	R	L	A	F	O	E	R	R	I	R
E	P	A	P	O	E	L	E	L	C	T	L	B
V	F	G	C	Y	L	L	I	T	N	A	H	C

BRUXELLOISE
LIEGEOISES
CASSONADE
CHANTILLY
TRADITION
VERGEOISE
CREPIERE
FOURREES
GAUFRIER
PLAQUES
SUZETTE
BEURRE
CREPES

FARINE
GAUFRE
LEVURE
CREME
OEUFS
PATON
POELE
SUCRE
LAIT
PATE
RHUM
FER



LE 1ER DUC DE CHAULNES (3ÈME ARTICLE)

Cher lecteur, vous vous souvenez qu'après l'exécution de Concini le 24 avril 1617 et la prise de pouvoir par le jeune Louis XIII, Honoré d'Albert de Luynes avait bénéficié des largesses de son frère Charles, favori du roi.

Dès 1617, Honoré fut nommé maître de camp du Régiment de Normandie puis en 1619, il reçut le bâton de maréchal de France et la lieutenance générale du gouvernement de Picardie. Cette ascension rapide lui permit d'épouser « le plus beau parti de France » Claire Charlotte Eugénie d'Ailly. Le mariage eut lieu le 14 janvier 1620. C'est ainsi qu'Honoré d'Albert devint comte de Chaulnes. Le contrat de mariage prévoyait que leurs descendants ajouteraient le nom d'Ailly à celui d'Albert pour s'appeler « d'Albert d'Ailly ».

Par lettres patentes enregistrées par le Parlement de Paris en date du 6 mars 1621, le comté fut érigé en duché-pairie*.

Après la perte de sa régence, Marie de Médicis, entêtée et brouillonne, avait tenté de soulever les Grands du royaume contre le roi. Mais ses troupes, mal commandées et peu motivées, avaient rapidement été défaits. En cette circonstance, Louis XIII avait montré son sens de l'organisation et ses qualités de commandement.

Pendant, ce conflit entre la mère et le fils, avait épuisé les finances de l'État et affaibli son autorité.

Dans le Béarn, les protestants, passant outre les dispositions de l'Édit de Nantes,** s'étaient emparés des biens du clergé catholique et refusaient de les restituer.

Fort de ses succès contre sa mère, le jeune Louis XIII entreprit de rétablir l'autorité royale ; à la tête de son armée, il se dirigea sur Bordeaux puis marcha sur Pau où il entra sans difficulté le 14 octobre 1620 et obtint l'allégeance des protestants. Effrayé par une telle audace, Charles de Luynes, son favori, avait préféré rester à Bordeaux. Ce comportement peu glorieux ne l'empêcha pas d'obtenir le titre de connétable, c'est-à-dire de chef des armées du royaume, le 31 mars 1621.

Loin de calmer ceux que l'on appelait les Réformés, le succès du roi dans le Béarn suscita leur colère et leurs inquiétudes.

Ils constituèrent à La Rochelle une Assemblée per-

manente le 25 décembre 1620, ce qui revenait à créer un Etat dans l'État. Cette assemblée exigea l'annulation des décisions prises dans le Béarn, se dota d'un sceau, symbole de souveraineté, leva des impôts et chercha à établir des relations avec l'Angleterre. Partout en France et particulièrement dans

le Sud et le Sud-ouest de la France, les villes où les protestants étaient majoritaires levèrent des milices, distribuèrent des armes, et chassèrent les catholiques. A Privas, ils s'emparèrent du château au motif que l'héritière de la seigneurie, protestante, avait épousé un catholique... A Poitiers, à Tours, des catholiques ripostèrent en incendiant un temple, en saccageant un cimetière...

Louis XIII restait attaché à la liberté de conscience garantie par l'Édit de Nantes mais il voulait

être obéi. Le 18 avril 1621, il quitta Fontainebleau et le 2 juin il fit faire les sommations d'usage devant la place forte de Saint-Jean d'Angely tenue par des protestants bien déterminés à ne recevoir d'ordres que de l'Assemblée de La Rochelle. Malgré les bévues du « connétable » de Luynes, la place capitula le 24 juin. Partout, sauf dans le Sud-Ouest, les protestants déposèrent les armes.

Au cours du siège, le duc de Chaulnes s'était fait remarquer par la lourdeur de son armement : « M. de Chaulnes, rapporte Tallemant des Réaux dans ses Historiettes, ... s'arma d'armes si pesantes qu'on disoit qu'il luy avoit fallu donner des potences*** pour marcher. »

Après la reddition de Saint-Jean d'Angely, toutes les places fortes tenues par les protestants capitulèrent, sauf dans le Sud-Ouest. Louis poursuivit sa marche victorieuse ; après avoir pris, difficilement, la petite place de Clérac, sur le Lot, il mit le siège devant Montauban le 17 août. Mais l'incompétence de Charles de Luynes apparaissait de plus en plus évidente aux yeux de tous. Les soldats étaient épuisés, le nombre des déserteurs grossissait, la dysenterie sévissait... et Montauban résistait. Louis désavoua son favori en plein conseil. Malgré l'énergie du roi, le siège fut levé



le 10 novembre. Louis XIII ressentit durement cet échec. Croyant se racheter, de Luynes s'empara de la petite place de Monheurt et fit incendier la ville. Cela hâta sa disgrâce. Atteint d'une fièvre pourpre (rougeole ou scarlatine), il mourut le 14 décembre 1621 abandonné de tous.

Le duc de Chaulnes, au contraire, sut conserver la confiance du roi. Après la mort du Connétable, il fut nommé gouverneur de la ville et de la citadelle d'Amiens. C'est à ce titre qu'il reçut à Amiens les trois reines en 1625.

Le cardinal de Richelieu, ministre depuis 1624, avait réussi à négocier le mariage d'Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, avec Charles 1^{er} roi d'Angleterre. Ne pouvant se déplacer en France en raison de conflits internes, Charles avait demandé au duc de Chevreuse de le représenter et délégué à Paris son favori, le duc de Buckingham pour conduire Henriette à Londres. Celui-ci, séduisant, séducteur, aimant le faste et les fêtes, éblouit toutes les femmes de la Cour lors du mariage par procuration de la jeune princesse (elle avait 16 ans). Anne d'Autriche, épouse quelque peu délaissée de Louis XIII, ne fut pas insensible à son charme. Buckingham, de son côté, fut séduit par la beauté de la reine et ne cacha pas ses sentiments. Après les fêtes fastueuses qui accompagnèrent le mariage par procuration, il était prévu que la reine régnante accompagnerait Henriette, devenue reine d'Angleterre, jusqu'à son embarquement à Calais. Il fut décidé que Marie de Médicis serait également du voyage. Ce sont donc trois reines (Henriette, Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII et Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, mère de Louis XIII et d'Henriette) qui se mirent en route.

Venant de Montdidier, « le cortège était encore à deux lieues d'Amiens lorsqu'on aperçut accourant au-devant de la Reine, le duc de Chaulnes, gouverneur de la ville, que suivaient trois-cents cavaliers lestes, braves et bien montés. Derrière eux, se trouvaient à quelque distance la bourgeoisie et les magistrats d'Amiens. » écrit l'abbé de Houssaye qui égratigne au passage le duc de Chaulnes : «... la ville d'Amiens n'épargnait aucune dépense pour traiter magnifiquement la fille de Henri IV, ... le duc de Chaulnes, profitant de cette occasion unique, donnait comme parrains et marraines à ses trois enfants des rois, des reines et des princes du sang, ... (et) le duc de Buckingham affichait insolemment sa passion pour Anne d'Autriche... »

C'est lors de cette étape amiénoise que se produisit un incident qui, loin de les améliorer, envenima à terme les relations entre la France et l'Angleterre. Il faisait très chaud et la reine Anne voulut

profiter de la soirée pour se promener dans les jardins**** de la maison cossue où elle était logée. Le duc de Buckingham, informé par la duchesse de Chevreuse, amie intrigante de la reine, se présenta et proposa de l'accompagner. La reine n'était jamais seule mais sa suite, se laissa distancer par la reine et l'entrepreneur favori du roi d'Angleterre qui voulut profiter de l'ombre d'un bosquet. On ne sait pas exactement ce qui se passa mais Anne poussa un cri et appela à l'aide. On se précipita. La reine ne cacha pas son trouble. « Bouquinquant », comme on l'appelait à Paris, parut décontenancé et s'esquiva. Louis XIII fut informé et prit des sanctions : les domestiques perdirent leur emploi et il fut interdit à Buckingham de revenir en France.

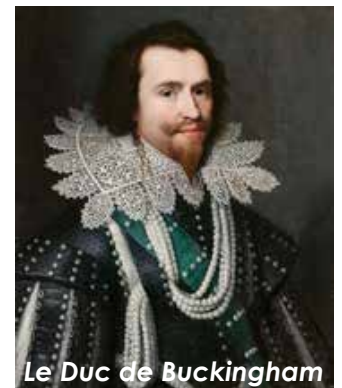
Si le roi et Richelieu voulaient se rapprocher de l'Angleterre, c'était par crainte de la prééminence de l'Espagne en Europe. A cette époque, l'Artois était espagnole et la Franche-Comté était terre d'Empire. L'Espagne occupait une bonne partie de l'Italie. De plus les Habsbourg régnaient à Vienne comme à Madrid. La France était encerclée.

En 1618, avait éclaté à Prague une guerre qui devait durer trente ans ; l'empereur germanique, catholique fervent, était entré en conflit avec les protestants de son empire. Prague est loin de Paris mais Richelieu avait compris qu'il fallait que la France empêchât l'empire de vaincre les protestants. Il soutint ceux-ci par tous les moyens diplomatiques et financiers. En 1635, les protestants étant en difficulté et une troupe d'Espagnols ayant enlevé l'évêque de Trèves placé sous la protection de la France, Louis XIII déclara la guerre à l'Espagne.

Une armée française passa à l'action, bouscula les Espagnols dans les Ardennes mais cette initiative, mal préparée et mal conduite resta sans lendemain.

En Picardie, le duc de Chaulnes, devenu gouverneur de la province, quoique ne disposant que de faibles effectifs, s'efforça de repousser les incursions des bandes espagnoles venues piller les villages de la rive gauche de la Somme. Il lança même plusieurs expéditions de représailles sur l'Artois dont une sur Grévillers, près de Bapaume où les Espagnols avaient entreposé des vivres et des munitions. Il en emporta une grande partie et incendia le reste..

En janvier 1636, il pourchassa jusque sous



Le Duc de Buckingham

les murs de Bapaume et mit en déroute un bataillon d'Irlandais au service de l'Espagne. Manifestement, les Espagnols préparaient une offensive sur la Picardie. Inquiet, il réclama vainement à Richelieu des troupes et de l'argent supplémentaire.

Le 2 juillet 1636, sous les ordres de Thomas de Savoie, une armée de 40 000 hommes composée d'Espagnols et de Wallons auxquels étaient venus se joindre des contingents impériaux commandés par Piccolomini et des cavaliers croates menés par Jean de Werth, pénétra en Thiérache. Après avoir évité Guise puis Péronne, l'armée austro-espagnole, qui disposait d'une forte artillerie, glissa vers l'Ouest, alla traverser la Somme à Cerisy et prit Corbie le 15 août 1636. Placée sous les ordres du duc de Soissons, l'essentiel de l'armée de Picardie, inférieure en nombre et manquant d'artillerie, n'avait rien pu faire. Le duc de Chaulnes avec le reste de l'armée de Picardie avait été envoyé entre Guise et La Fère pour barrer la vallée de l'Oise.

A Paris, lorsqu'on apprit que Corbie, ville frontière, était tombée, ce fut la panique. Mais le roi fut admirable de sang-froid : on n'avait plus d'armée disponible ? Eh bien, on allait en créer une. Richelieu, un instant découragé par les critiques qui pleuvaient sur lui de toutes parts, se ressaisit. Pendant que les cavaliers de Jean de Werth s'emparaient de Roye puis de Moreuil et que Piccolomini assiégeait Montdidier, un véritable sursaut national se produisait autour du roi. Partout dans Paris, on se mit à forger des armes. Les volontaires



affluèrent. Monsieur, frère du roi, abandonna ses éternels complots pour rallier l'armée royale dont il reçut le commandement. Rassemblée sur l'Oise, celle-ci, forte de 30 000 fantassins, 1 200 cavaliers et 30 canons, marcha sur Roye qui fut investie le 15 septembre. Thomas de Savoie n'avait pas attendu et le gros de ses forces s'était replié sur Péronne puis sur Bapaume et Arras, laissant une garnison à Roye et surtout à Corbie. Sa retraite était prudente : il n'avait pu prendre Montdidier et Amiens, Abbeville,

Doullens, restées aux mains des Français, harcelaient son flanc droit. De plus, à la demande de Richelieu, l'armée hollandaise menaçait le nord des Pays-Bas espagnols...

La garnison espagnole de Roye capitula le 18 septembre. L'armée royale reprit Corbie au terme d'un siège long et difficile le 14 novembre 1636. Le retentissement fut considérable partout en Europe : non seulement, les Français avaient refoulé l'armée austro-espagnole mais ils avaient obtenu la reddition d'une partie d'entre elle en reprenant une place forte frontalière !

Désormais, les portes de l'Artois s'ouvraient à la France. Le duc de Chaulnes participa brillamment aux sièges qui firent tomber une à une les positions espagnoles, terminant sa carrière militaire par la prise d'Arras en 1640. Abandonnant la Picardie en 1645, il se fit nommer gouverneur de l'Auvergne. Il est décédé le 30 octobre 1649.

Marcel Queyrat

Président cantonal du Souvenir Français.



Notes :

* Le duc de Chaulnes était donc pair du royaume, ce qui, au XVII^{ème} siècle était honorifique. La Pairie est d'origine féodale : les pairs, en 1216, assistent le roi de France dans ses décisions ; il existe alors 9 pairs : l'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, Châlons-en-Champagne, Langres, Noyon et les ducs de Bourgogne, Guyenne, Normandie, ainsi que le comte de Champagne.

** L'Édit de Nantes fut signé par Henri IV en avril 1598 pour mettre fin aux guerres de religion. Il sera révoqué par Louis XIV en 1685.

*** c'est-à-dire des béquilles.

**** Ces jardins étaient bordés par la Somme. Une partie existerait encore.

Bibliographie :

- « Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu » de M. l'abbé M. Houssaye. Paris 1875.
- « La Guerre de Trente Ans » tome 3 de Henri Sacchi. L'Harmattan. 1991.
- « Louis XIII » de Jean-Christian Petitfils. Perrin. 2008.
- « Louis XIII roi cornélien » de Pierre Chevallier. Arthème Fayard 1979.
- « Historiettes » de Tallemant des Réaux. La Pléiade. 1960.
- « Corbie 1636 » de Marcel Queyrat. Les Petits Ruisseaux. 2022.

CHAULNES

M E T A L F E S T

2024

AKIAVEL

XAON

SOLAR
ERUPTION

MARCH
OF
SCYLLA

RAVENS CREW

BILL THE DOG

DYSTONIA

BEERON

VECTOR

RUTHLESS

SAMEDI 30 MARS 2024

À partir de 13h30 • CENTRE SOCIO-CULTUREL rue Poulin, 80320 CHAULNES

Programmation : Akiavel, Xaon, Solar Eruption, March Of Scylla, Ravens Crew, Bill The Dog, Dystonia, Beeron, Vector, Ruthless • Tarifs : 20 € (réservation) / 25 € (sur place) / Gratuit pour les moins de 12 ans • Locations : Fnac, Carrefour, Géant, Magasins U, Intermarché, www.fnac.com, www.carrefour.com, www.francebillet.com 0892 68 36 22 (0,34€/min)

Réservation : Mairie de Chaulnes (03 22 83 80 80) • Facebook : <https://www.facebook.com/2019CMF>

